

## **Perspective Historique: La Déclaration sur la Liberté d'Expression Intellectuelle dans les Bibliothèques Japonaises**

*Traduction du texte original en Anglais: "Historical Perspective; The Statement on Intellectual Freedom in Libraries in Japan".*

*Traduit par: Jacky Royer, Alliance Française de New Delhi, New Delhi, Inde*

**Yasuo INNOUE**  
Dokkyo University  
Souka, Japan



This is a French translation of "*Historical Perspective; The Statement on Intellectual Freedom in Libraries in Japan*" Copyright © 2013 by **Yasuo INNOUE**. This work is made available under the terms of the Creative Commons Attribution 3.0 Unported License:  
<http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/>

---

### **Résumé:**

*En 1954, lors de la conférence de la Japan Library Association, l'ensemble des bibliothécaires du Japon ont adopté la déclaration portant sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques. De nos jours, seulement l'American Library Association avait adopté le "Library's Bill of Rights" (1934) et formé le "Comité de Liberté Intellectuelle pour la Sauvegarde du Droit de Recherche des Usagers en Bibliothèque".*

*Si l'on considère le contexte social inhérent à l'adoption d'une déclaration sur la liberté intellectuelle, ce document représente le nouveau fer de lance et l'espoir des bibliothécaires japonais, dans leur mission d'information et de services. Notamment après leur défaite pendant la seconde guerre mondiale et leur lutte pour la reconstruction la société Japonaise.*

**Mots-clés:** *histoire des bibliothèques, Japon, liberté de l'information*

---

## **1. La déclaration portant sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques**

La version actuelle de la déclaration a été révisée en 1979, bien que la première ait été adoptée en 1954. Les articles principaux sont rapportés tels qu'ils sont<sup>1</sup>.

Il est de la responsabilité des bibliothèques de fournir la documentation recueillie, ainsi que d'offrir des espaces de consultation pour les utilisateurs. Il est de leur droit d'avoir accès aux connaissances, cela fait partie des droits humains fondamentaux.

Afin de remplir leurs missions, les bibliothèques doivent reconnaître les articles suivants comme devoirs, et doivent procéder à leur juste application:

Article 1 : Les bibliothèques ont la liberté de collecter leur documentation.

Article 2 : Les bibliothèques garantissent la liberté d'accès à leurs collections.

Article 3 : Les bibliothèques garantissent la vie privée de leurs utilisateurs.

Article 4 : Les bibliothèques s'opposent catégoriquement à tout type de censure.

Quand la liberté des bibliothèques est menacée, les bibliothécaires travailleront ensemble et feront tout leur possible pour garantir la sécurité de l'accès à l'information.

Toutefois, la première version du texte, en 1954, n'était composée que de trois articles (1,2 et 4), auxquels furent plus tard rajouté le numéro trois, en 1979.

A noter aussi qu'un débat animé eut lieu autour de la phrase "Quand la liberté des bibliothèques est menacée, les bibliothécaires travailleront ensemble et feront tout leur possible pour garantir la sécurité de l'accès à l'information".

Originellement la phrase était '....., nous résisterons ensemble, et espérons collaborer avec les organisations connexes. Plusieurs participants à la conférence de 1954 n'acceptèrent pas cette formulation, qu'ils ont fait changer en vue de l'adoption du texte. De plus, ces phrases subjectives à plusieurs interprétations furent adoptées bien des années après, en 1979. Mais alors, pourquoi la Japan Library Association adopta cette déclaration en 1954? Il est nécessaire d'avoir une vision de la situation sociale telle qu'elle était avant et pendant la guerre pour comprendre.

## **2. Une courte histoire des bibliothèques de l'ère moderne du Japon**

En 1868, l'organisme gouvernemental change, de Tokugawa à Meiji et de l'ère des Samourais à celle des empereurs. Avant et après ces changements, les fermiers, marchands, et jeunes samourais ont rassemblé, étudié, et discuté des livres dans le but de se construire, ou d'acquérir de nouveaux savoirs et informations pour développer leur culture. Certaines de ces associations avaient de petites collections de documents, dont la teneur était différente de ceux disponibles en bibliothèques. Ils avaient été rassemblés par les samourais de classes supérieures ou bien les clans locaux (Hans). Les jeunes japonais entrant dans la vie d'adulte, habitant à la campagne et dans les zones urbaines ont été plus désireux de lire des livres pendant l'ère Meiji, bien qu'ils furent encore chers, et contrôlés par les autorités.

De nombreux jeunes paysans créèrent des associations et rassemblèrent des livres et autres sources d'informations, que ce soit pour le seul plaisir de la lecture, ou bien pour améliorer leurs techniques d'agriculture. De nombreux jeunes apprenants utilisèrent alors les abonnements classiques aux bibliothèques (Twuzoku-Toshoka), et certains d'entre eux résistèrent parfois aux autorités.

C'est ainsi que le gouvernement Meiji fut amené à contrôler et censurer la publication de certains livres et journaux, tout en essayant de proposer un accès libre et gratuit aux bibliothèques publiques. Les collections étaient cependant toujours contrôlées, et il était demandé au jeune public en particulier, de les utiliser localement.

Après les événements de Mandchourie en 1931, le gouvernement militaire du Japon avait accéléré les mesures d'apprentissage de la lecture à l'école, et orienta les bibliothèques vers la jeunesse. Le gouvernement établit des listes de lecture recommandées, et força la jeunesse japonaise à les lire. Pendant la guerre, les officiers du ministère de l'intérieur en charge de la censure, vérifiaient chaque livre et en contrôlaient la publication. Des agents de la police politique furent déployés spécialement pour vérifier les collections des bibliothèques, et parfois même les confisquer. Ces livres censurés étaient souvent tirés d'ouvrages populaires: Livres mystérieux, cartes et ouvrages médicaux.

En 1945, la guerre était terminée, et l'armée des États-Unis occupa le Japon. Eux aussi pratiquèrent la censure et le contrôle des publications.

### 3. Débat et adoption

En 1950 la loi sur les bibliothèques fut promulguée, et il était finalement possible d'utiliser gratuitement les bibliothèques publiques. La même année, la guerre de Corée commença, et le général Douglas MacArthur, qui était à la tête de la partie occupée du Japon, créa une nouvelle police : les Forces d'Auto-Défense. Le gouvernement japonais suivit le mouvement et essaya à son tour de contrôler la société, ce à quoi le peuple s'opposa. Les japonais avaient horreur de la guerre et organisèrent des mouvements de résistance, se rassemblèrent et manifestèrent. Une des réponses du gouvernement fut la création de la loi contre les activités subversives. Une fois instaurée, et ayant empiété sur la liberté d'expression intellectuelle du peuple, ce dernier (dont la communauté des bibliothécaires) se sentit opprimé et essaya de résister.

Takashi ARIYAMA, le directeur exécutif de la Japan Library Association au moment des faits, écrivit un article dans le Toshokan-Zasshi<sup>ii</sup> (Journal des bibliothèques) et suggéra d'ouvrir en 1953 une discussion sur la neutralité et les bibliothèques. En effet, lors de la conférence des bibliothécaires du Japon, plusieurs participants ont essayé de faire voter une résolution s'opposant à la loi contre les activités subversives.

“La neutralité” fut un mot lourd de symbole pour les bibliothécaires japonais depuis cette époque. A quoi sert une bibliothèque publique? Dans quel objectif les bibliothécaires sélectionnent, organisent et mettent à disposition les ouvrages? À qui sont destinés les services de la bibliothèque?

ARIYAMA insista particulièrement sur la déclaration suivante<sup>iii</sup>: “Développer les collections sur la base de la neutralité, et continuer leur développement dans ce sens. Lorsque

la communauté bascule vers des idéologies de droite ou de gauche, il sera cependant plus difficile de garantir la neutralité. Vos opinions en dehors de la bibliothèque ne regardent que vous, mais un bibliothécaire doit garder sa neutralité dans l'exercice de ses fonctions."

Plusieurs des bibliothécaires exprimèrent leurs opinions<sup>iv</sup> par rapport à cette déclaration. Certains ont aussi exprimé leur peur des "Red Purges" (mesures à l'encontre des supposés communistes), d'autres ont précisé qu'il s'agissait d'une citation ne tenant pas compte des réalités. Plusieurs sections locales de l'association des bibliothécaires ont donné leur appui. L'Association des Bibliothécaires de Saitama suggéra à la Japan Library Association de créer un premier brouillon de manifeste, comme ce fut le cas lors de la rédaction du "ALA's Library's Bill of rights". Un an après, un groupe de travail de la JLA publia un premier brouillon<sup>v</sup> portant sur "liberté de lire" (Library's Bill of Right dans le *Toshokan Zashi*). Beaucoup de bibliothécaires du Japon firent parvenir leurs idées et suggestions, et ce sujet fut largement discuté à travers le journal.

Au mois de mai 1954, à la conférence des bibliothécaires à Tokyo, les participants purent débattre et décider si oui ou non ils adoptaient le manifeste, ou bien si ils voulaient encore le modifier. Les avis opposés venaient surtout des bibliothécaires des espaces ruraux, qui insistèrent fortement pour une grande modification du contenu.

En effet, tant que les lois portant sur les bibliothèques, ne comportaient pas l'obligation de créer et gérer les bibliothèques conjointement avec les administrations locales, plusieurs villes et villages n'avaient (et c'est toujours le cas) ni bibliothèques et bibliothécaires.

À cette époque, le budget accordé aux bibliothèques était très bas et les administrations locales essayent toujours de les diminuer. Les bibliothécaires des zones rurales en accusèrent les membres du conseil de la Japan Library Association, ainsi que les bibliothécaires de Tokyo. Si cette déclaration était adoptée, alors qu'elle incluait les termes "résister" ou "coopérer avec les autres organisations", cela pouvait suggérer que les administrations locales telles que les bibliothèques, étaient contres les autorités.

Après quelques jours de discussions, la déclaration sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques, fut adoptée sans modifications. De plus la création d'un comité pour la liberté intellectuelle a été demandé, mais n'a pas encore été créé.

#### **4. Après l'adoption de la déclaration**

Après l'adoption de la déclaration, les bibliothécaires en ont deux fois révisé et approuvé l'idée principale. Ce fut seulement les idées qui furent approuvées, il faudra attendre 1979 pour voir la création du Comité d'Action. En l'absence de ce Comité, ou d'un des bureaux, plusieurs points tels que les directives de lecture pour la jeunesse furent discutées au sein de la communauté des bibliothécaires à l'aide de la déclaration. Cependant, peu d'actions concrètes furent menées, et les plupart des bibliothécaires ne connaissaient même pas l'existence de cette déclaration.

C'est en 1979 qu'un grand changement dans les libertés intellectuelles des bibliothèques eut lieu pour la communauté, même si le plus important fut l'élément fondateur de 1954. C'est à ce moment que les bibliothécaires avaient établi les missions principales du

métier de bibliothécaire ainsi que sa relation avec la société. Les bibliothécaires eux mêmes réalisèrent que désormais ils ne travaillaient plus dans un monastère, mais collectaient, géraient et mettaient à disposition de ceux qui désiraient lire en toute liberté.

---

i The Statement on Intellectual Freedom in Libraries, revised in 1979. Japan Library Association. <http://www.jla.or.jp/portals/0/html/jiyu/english.html> (05.01.2013. accessed)

ii ARIYAMA, Takashi, "suggestion to discuss on library and neutrality", *Toshokan Zasshi* 46(8) p214-215. 有山崧 "図書館と中立についての討論を提案する" 図書館雑誌46(8)(1952.8)p214 - 215

iii ARIYAMA, Takashi, "How you treat a chestnut in a fire", *Toshokan Zasshi* 48(5) (1954.5) p158-159. 有山崧 "火中の栗をいかにすべきか" 図書館雑誌48(5)

iv *Approvement of the Statement on Intellectual Freedom in Libraries*. (Library and freedom No.1) ed. and published by Japan Library Association., 1975.

『図書館の自由に関する宣言 図書館と自由・1 < 復刻版 >』日本図書館協会・2004

v "Freedom to read; Library's Bill of Rights draft by committee" *Toshokan Zasshi*47(10) (1953.10) p298. 「読書の自由」 図書館憲章(委員会案) 図書館雑誌47(10)